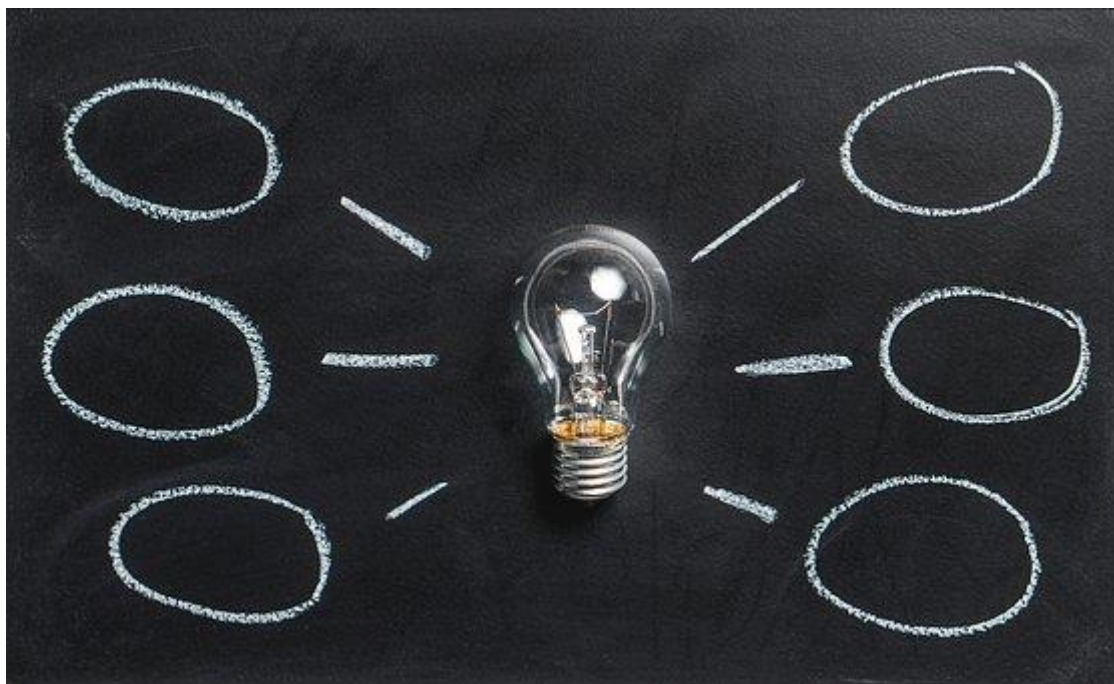


## Lancement de l'EFIF, le forum européen des facilitateurs de l'innovation



### L'EFIF doit permettre de renforcer la synergie entre les structures d'innovation des superviseurs nationaux en Europe

La Commission européenne et les trois Autorités de supervisions européennes (ESAs) ont lancé, le 2 avril dernier, le Forum européen des facilitateurs de l'innovation (EFIF). L'objectif est d'améliorer la coordination et la coopération entre les différents mécanismes mis en place par les autorités nationales pour faciliter l'innovation. Ces mécanismes prennent généralement la forme de pôles fintech-innovation ou, plus rarement, de « sandboxes » ou bacs à sable réglementaires. « *Il existe 21 pôles d'innovation et 5 bacs à sable réglementaires dans l'UE* », a déclaré Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission européenne chargé de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés de capitaux. « *En créant le Forum européen pour les facilitateurs d'innovation, nous cherchons à créer un environnement favorable au développement des Fintechs en Europe. L'innovation est une composante essentielle du moteur qui soutient la croissance économique de l'UE.* »

L'EFIF est destiné à fournir à ses participants – autorités de supervision nationales ou européennes - une plateforme d'échanges, permettant de collaborer et de partager les expériences issues de leurs discussions avec les fintechs. La mise en place de ce forum fait suite au [rapport](#) conjoint des Autorités

de supervision européennes (ESAs) sur les bacs à sable réglementaires et les pôles d'innovation. Elle est également en ligne avec le [plan d'action fintech](#) de la Commission européenne visant à soutenir la compétitivité du secteur financier européen et faire de l'Europe un pôle d'innovation en matière de Fintech.

Pour la France, les participants à l'EFIF sont les pôles fintech-innovation de l'ACPR et de l'AMF, tous deux créés en 2016. Le pôle fintech-innovation de l'ACPR a pour vocation d'orienter les porteurs de projets fintechs. Il a également un rôle d'observatoire et contribue aux groupes de réflexions internationaux sur l'innovation. Enfin, il promeut l'innovation en interne pour répondre aux nouveaux besoins du contrôle (activité *suptech*). En revanche l'ACPR (tout comme l'AMF) ne s'appuie pas sur une structure de bac à sable réglementaire (voir l'actualité du mois dernier « [Une Sandbox réglementaire, pour quoi faire ?](#) »).